

Les politiques de stationnement à l'heure
des transitions

Jeudi 5 octobre 2023



Stationnement : digitalisation, données et interopérabilité

Situation, enjeux et règlementations

Thierry Brusseau

FNMS - pilote GT API Parking FNMS, représentant FNMS aux GT MaaS et au GT aire de livraisons du GART

EPA - membre du comité Politique et Stratégique

BNTRA (Normalisation) - Pilote du GT9 Stationnement données et interfaces au sein de la CN03

Flowbird

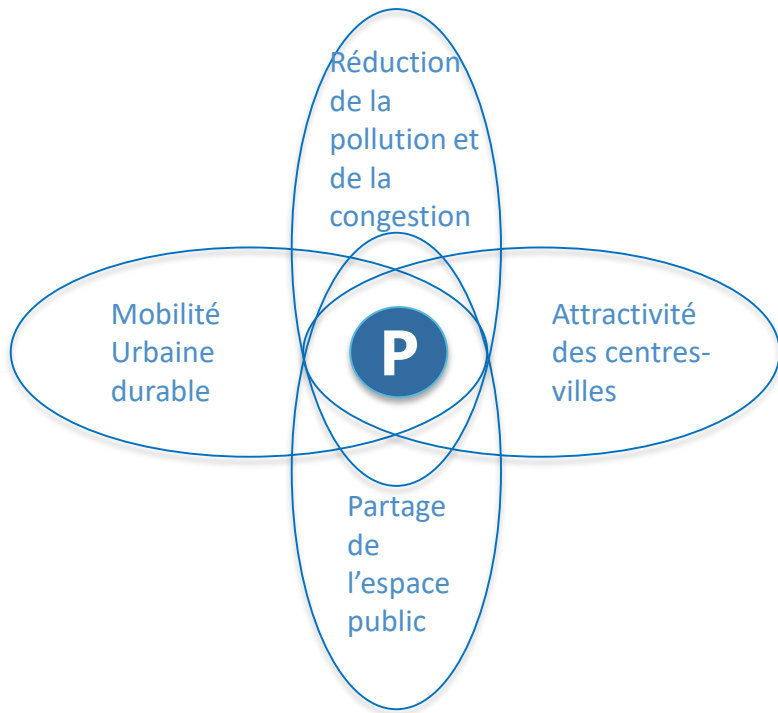


La digitalisation a permis l'intégration entre les différents acteurs et le partage de données numériques et centralisées pour plus d'efficacité opérationnelle et un meilleur pilotage.

Référentiel, tarif, droits, tickets, paiement, localisation, contrôle, FPS,

Ce schéma concerne le stationnement sur voirie.

La digitalisation du parking en ouvrage suit la même trajectoire, avec du multicanal, de la réservation en ligne, des accès par LAPI...



Le stationnement est un contributeur clef face à ces enjeux.

La digitalisation permet de piloter et réguler le stationnement en fonction de ces enjeux et de partager des données et d'ouvrir des interfaces avec ces différents écosystèmes.

Tarifification différenciée et dynamique, transfert modal, navigation et guidage, IRVE, MaaS, partage et allocation de l'espace voirie (curbside) et dans les parkings ...

Les grands projets : MaaS, Titre Unique...

Des règlements européens sur l'ouverture des données impactant le stationnement

- Règlement délégué 2022/670 sur les services d'informations temps réel sur la circulation (RTTI)
- Règlement délégué 2017/1926 sur les services d'informations sur les déplacements multimodaux (MMTIS) – révision en cours (adoption prévue avant fin 2023).
- Projet d'un nouveau règlement sur les services numériques de mobilité multimodale (MDMS) (adoption reportée après les élections)

La LOM (Loi d'orientation des mobilités) a repris le règlement 2017/1926 MMTIS concernant l'ouverture des données en imposant des dates plus proches pour l'ouverture des informations dynamiques et l'ouverture des interfaces de vente (objet du futur règlement MDMS).

En France

PAN (Point d'accès national) :
<https://transport.data.gouv.fr/>

Standardisation : BNTRA CN03/GT9
Stationnement données et Interfaces

- Proposition d'un Profil Netex Parking France :
<http://www.normes-donnees-tc.org/profils/>

API : Groupe projet FNMS pour une API Parking ouvrage réservation et vente - en cours

Sans oublier la protection des données personnelles

L'ouverture et le traitement des données collectées et créées par la digitalisation du stationnement doivent être conformes au RGPD (Règlement Général pour le Protection des Données).

Exemple récent : Voir l'avis du Conseil d'État suite à une mise en demeure de la CNIL : le droit d'opposition à la collecte du numéro d'immatriculation des véhicules dans le cadre du stationnement payant sur voirie peut être écarté par les collectivités par une délibération.

Merci de votre attention

Contact

Thierry Brusseau

Tel : 06 08 51 49 01

Thierry.brusseau@flowbird.group

